

Cherbourg : Charbon ou Environnement ?

Après l'annonce par la Manche Libre le 6 janvier que «le charbon à Cherbourg est un fiasco» annonce qui a réjoui trop vite les amoureux de la nature, la presse de la Manche datée du 8 janvier a douché notre enthousiasme.

Le même Président seul en lice est réélu à la CCI de Cherbourg et continue de proclamer l'espoir de contrats d'achat et de vente de charbon pour les semaines à venir.

Quant à nous, nous déplorons l'absence de réponse des Préfets à nos trois courriers du dernier trimestre 2010 ! Les Préfets sont le Préfet de la Manche, le Préfet maritime et le Préfet de région.

En effet, nous n'avons pas eu de réponse à la question concernant la maîtrise d'exercices d'incendie sur le quai des Mielles à 1 500m des premières habitations et 1 700m de l'hôpital.

Nous n'avons pas davantage de réponse concernant le risque possible d'accident maritime survenant dans le port off shore à proximité immédiate d'une zone Natura 2000 .

De même, nous ne savons pas quelle est la nature du charbon russe entreposé sur le quai depuis la mi octobre, alors qu'il ne devait pas être là plus de 3 semaines ! Serait-il par hasard radioactif ?

Toutes ces questions sont restées sans réponse.

Nous allons poursuivre nos actions et demander probablement une nouvelle réunion de la CLI.

La Presse ne nous donne pas grand place, à nous de nous faire entendre !

Les associations concernées sont le Crepan, Manche Nature pour l'action juridique et localement Val de Saire Qualité de Vie. Site internet : cotentin-nature.org.

AMDuchemin, Vice-Présidente



Photo Ouest-France

La grue flottante de 40m, capable de déchargée 1000t de charbon à l'heure est à quai et en attente de fonctionnement, à 10 000 euros/jour.

**Avec la complicité
d'Ana (7 ans),
le CREPAN et sa
fédération nationale**

**France Nature
Environnement
vous souhaite
une excellente année
2011,
pleine de rêves,
de fleurs et de papillons.**



Soutenez notre action en pensant à votre cotisation, en participant à certaines de nos actions et en faisant adhérer les sympathisants !

Les tarifs restent inchangés : 20 euros annuels, 30 pour les couples.

A une période où la défense de l'environnement marque le pas au niveau des gouvernements, c'est l'engagement de la société civile, les associations qui doivent vigoureusement se manifester, non pas pour l'avenir de la planète mais pour celui de nos enfants et petits enfants.

Chèques à adresser au CREPAN, 154 rue d'Authie 14000 Caen.

Porcherie de Tamerville : l'autorisation d'exploiter annulée

La Presse de la Manche du 7.12.2010 sous la plume de CG, révèle que le Tribunal Administratif de Caen a annulé le 26 novembre dernier l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 autorisant l'exploitation de 2 136 porcs-équivalents à Tamerville (50). Une satisfaction pour l'association « Val de Saire Qualité de Vie », adhérente au CREPAN, qui avec le soutien juridique de

Manche Nature, conteste depuis le début le projet d'extension présenté par le GAEC de Vicomté. « Ce projet aurait entraîné la production de 3500m³ de lisier épandu sur 150 hectares. De nombreuses parcelles d'épandage sont situées à proximité immédiate des ruisseaux formant les bassins de la Saire, de la Gloire et de la Sinope, qui constituent des zones naturelles d'intérêt écologique et floristique » explique notamment le compte-rendu du tribunal administratif. « Cette nouvelle nous réjouit car elle protège la qualité de ces trois cours d'eau, de leurs affluents et la qualité de l'eau potable de Valognes. La Sinope rejoint la mer dans la baie des Veys à proximité d'une zone conchylicole qui se doit de préserver sa qualité sanitaire » précise Anne-Marie Duchemin, représentante de « Val-de-Saire Qualité de Vie ». Elle précise qu'en revanche, nous ne nous réjouissons nullement des tracassés causés aux agriculteurs, nous ne sommes pas contre eux ! Je pense qu'ils devraient se demander s'ils ne sont pas abusés parfois par des promesses de rentabilité excessive et nous sommes navrés de voir avec quelle lenteur ils intègrent l'élevage de porcs bio ou fermiers sur litière épaisse, ce qui serait idéal par rapport à la fragilité de notre territoire et ses caractéristiques géographiques et géologiques ». Anne-Marie Duchemin pointe du doigt une incohérence : « si en effet aujourd'hui l'autorisation préfectorale d'exploiter est annulée, en revanche, les services de l'urbanisme ont accordé l'autorisation de construire. Cherchez l'erreur ! Article fourni par AM Duchemin

Préfet, météo et chasseurs

Fin décembre, le CREPAN demandait à monsieur le Préfet du Calvados de suspendre la chasse pour certaines espèces d'oiseaux particulièrement sensibles au gel telles que celles qui se nourrissent en majorité en fouillant dans le sol : limicoles (bécassines, vanneaux, pluviers,....), bécasse ou alouette. A l'image de départements voisins où cette décision avait déjà été prise parfois à la demande des chasseurs (Eure), la chasse a donc été suspendue pendant quelques jours. La fédération de chasse du Calvados, furieuse de

ne pas avoir été consultée par le préfet pour cet arrêté (ce qu'il n'était pas tenu de faire) a assigné le préfet devant le tribunal administratif.

Une réunion de la Commission départementale chasse a eu lieu début janvier pour statuer, à la demande de la ministre de l'écologie, pour une diminution de la pression de chasse sur les bécasses. Qu'avons-nous entendu durant cette réunion ? Qu'il n'avait pas gelé en décembre, qu'il n'y avait aucun problème sur les populations de bécasses qui étaient identiques depuis au moins 20 ans, qu'à ce jour tous ces oiseaux étaient en pleine santé et qu'il n'était pas question de diminuer la durée de la chasse car les malheureux chasseurs n'avaient pas pu sortir souvent cette année à cause de la neige. En décembre, il a donc neigé et pas gelé ?? Il faut que je pense, la prochaine fois à me munir, entre autres, de tous les bulletins météo de la période concernée car quand on arrive à ce niveau de mauvaise foi, il faut vraiment s'attendre à tout.

Domage pour l'image des chasseurs, je pense sincèrement qu'ils ne sont pas tous comme cela, d'ailleurs certains avaient écrit courant décembre à monsieur le Préfet pour demander cette suspension pour cause de gel.

Claudine JOLY



Source : http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/IMG/pdf/20_ans_STOC-bilan_2008.pdf

Communiqué par C.Joly

Avec l'Alouette des champs et la Perdrix grise, la Linotte est le symbole du déclin des espèces spécialistes des milieux agricoles. La chute sévère des populations est sans doute liée à la diminution de ses ressources alimentaires, des petites graines d'herbacées souvent considérées comme des mauvaises herbes et donc éliminées des zones de grandes cultures.

